

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 29 AVRIL 2014 A 19H00

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames d'AUBIGNY Marie-Dominique, BESSEGE Christine, CHAROBERT Paulette, DELEPLANQUE Nathalie, GAGNIERE Lucette, LAGRANGE Catherine, LAGRANGE Monique. LOPITAUX Chantal

et

Messieurs, AMATHIEU Michel, BEAUMONT Marc, CHITO Christian, CONTAMINE Bernard, GLOMOT Philippe, MAIRE Patrick, MICHARD Claude, POMMIER Jacques, RENOUX Gérard.

Etait excusé : VICENTE Suzanne, GRIMAUULT Didier, TERRET Maurice

Etait absent : Néant

Pouvoirs : M. GRIMAUULT Didier donne pouvoir à DELEPLANQUE Nathalie
M.TERRET Maurice donne pouvoir à BESSEGE Christine

Avant de débiter la réunion, une photo de l'ensemble des élus communautaires a été prise en vue d'un futur article sur le journal « La Montagne ».

Point supplémentaire à l'ordre du jour :

« Création de 3 emplois saisonniers pour la Maison du Tourisme. »
L'assistance valide à l'unanimité le nouvel ordre du jour.

Ordre du jour :

- ❖ Budget 2014
- ❖ Convention de partenariat entre les communes et la communauté de communes pour l'organisation de formations en union de collectivité
- ❖ Questions diverses

Budget 2014

Monsieur Le Président ouvre la séance et propose à Sophie RAFERT de donner lecture du budget. Il rappelle que le Compte Administratif 2013 a été voté lors de la réunion communautaire du 14 mars dernier.

Le budget communautaire est composé d'un budget principal et d'un budget annexe pour l'Atelier Relais de la ZA du Champ Noyer, sur la commune de Villebret.

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Budget Primitif 2014 :

La lecture est faite avec quelques points de précision :

- 6184 « versements à des organismes de formation » : cf point suivant de l'ordre du jour.
- 6231 « Annonces et insertions » : Il s'agit de la publication « pages jaunes ». La somme de 4 000 euros ne sera pas modifiée au budget, mais la révision de cette dépense devra être revue quant à sa nécessité.
- 6232 « Fêtes et cérémonies » : 4 000 euros. Cette prévision prend en compte la dépense antérieurement prévue pour l'hébergement des bénévoles du 2^{ème} rallye automobile du « Creusekistan classic» prévu le 27 juin prochain ainsi que les lots offerts lors de la course cycliste « Les routes du bourbonnais »
- 6237 « Publications » : 2000 euros. Cet article comprend les diverses publications faites par la Cte de Cnes : dépliant patrimoine, carte communautaire mise à jour,... Prochainement une carte communautaire plastifiée sera distribuée aux élus.
- 6413 « Personnel non titulaire » : Monsieur le président rappelle que la Maison du Tourisme ouvre ses portes chaque année du 1^{er} juin au 30 septembre. Pour permettre le fonctionnement de cette structure et celui de la Maison de la Combraille, 3 saisonniers à mi-temps sont employés sur cette période. Ces personnes sont habituellement des étudiants ou bien des demandeurs d'emploi du territoire communautaire.

L'assemblée vote à l'unanimité la création de 3 postes à mi-temps pour la saison 2014.

- 6453 « Cotisation aux caisses de retraite » 30 000 euros. La somme est majorée car une ancienne employée demande le rachat de ses points à la CNRACL. En effet, cet agent avait été en son temps (années 2000) déclarée sous un régime IRCANTEC. La collectivité se doit de régulariser.
- 73923 « Reversement sur FNGIR » (fonds nationaux de garantie individuelle des ressources), 29 255 euros. Ce montant est identique à celui de 2013, même s'il peut fluctuer pour certaines communes.
- 6554 « Contributions aux organismes de regroupement » :

SICTOM	384 241,00 €
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	7 752,00 €
Animation du programme LEADER	1 081,00 €
Animation du SCOT	470,00 €
Antenne Locale de Tourisme	5 012,00 €
SMAT du Val de Cher	1 800 €
SDE 03	177,00 €

Monsieur CHITO précise qu'après 4 ans de lissage, la Cté de Cnes va voter un taux de TEOM unique. Selon le produit attendu de 384 241 euros et l'évaluation des bases prévisionnelles de 3 154 363, le taux de la TEOM pour 2014 est de **12,18%**.

Pour comparaison, en 2013 le produit attendu était de 359 024,
les bases totales prévisionnelles 3 049 981
le taux unique de référence de 11,77 %

L'assemblée vote à l'unanimité le taux de la TEOM à 12,18%

Pour information, comparatif communal 2013 - 2014

	Taux Théoriques 2013	Bases prévisionnelles 2013	Bases prévisionnelles 2014	Delta des bases 2014- 2013
1 - ARPHEUILLES	12.25 %	218 728 €	223 990 €	5 262 €
2 - LA PETITE MARCHE	11.51 %	150 388 €	154 747 €	4 359 €
3 - MARCILLAT	11.45 %	771 300 €	790 351 €	19 051 €
4 - MAZIRAT	12.09 %	197 583 €	203 278 €	5 695 €
5 - RONNET	12.56 %	110 730 €	116 468 €	5 738 €
6 - ST FARGEOL	11.62 %	165 309 €	170 071 €	4 762 €
7 - ST GENEST	12.50 %	216 317 €	229 704 €	13 387 €
8 - ST MARCEL Mar.	11.69 %	113 836 €	116 746 €	2 910 €
9 - STE THERENCE	12.32 %	127 668 €	130 752 €	3 084 €
10 - TERJAT	12.05 %	145 050 €	149 531 €	4 481 €
11 - VILLEBRET	12.16 %	833 072 €	868 725 €	35 653 €

6574 « subvention de fonctionnement aux associations & autres personnes de droits privés » :

ACW (Association Combraille Westphalie)	720 €
ADIL 03 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	350 €
ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne)	138 €
ARDTA (Agence Régionale de Développement des territoires d'Auvergne)	500 €
Association pour le Développement Touristique de la Vallée du Cher	120 €
Association des Familles du Pays de Marcillat	15 000 €
Association des Maires	90 €
Association des Musées Bourbonnais	229 €
ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier)	1 020 €
Avenir Jeunes Mission Locale	1 734 €
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	391 €
Centre Social Rural	39 000 €
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier	468 €
UDOTSI Allier (Union Départementale des Offices de tourisme et Syndicats d'initiative)	240 €

66111 « Intérêts réglés à l'échéance »

Monsieur le Président fait état des emprunts en cours et de leurs échéances.

- Emprunt DEXIA pour aménagement écomusée et RSP
 - Somme : 62 500 €
 - Taux : 2,46 % (taux fixe)
 - Echéance : 15 ans (1^{ère} échéance : 01/11/2010)
 - Périodicité : trimestrielle
 - Montant des échéances : (capital + intérêts) environ 1 248,81 €
 - Dernière échéance : 01/08/2025

- Emprunt DEXIA pour aménagement écomusée et RSP
 - Somme : 97 500 €
 - Taux : 3,57 % (Taux fixe)
 - Echéance : 15 ans (1^{ère} échéance : 01/11/2010)
 - Périodicité trimestrielle
 - Montant des échéances (capital + intérêts) : environ 2 105,81 €
 - Dernière échéance : 01/08/2025

- Emprunt Banque Populaire pour construction gendarmerie
 - Somme : 900 000 €
 - Taux : 3,96 % (taux fixe)
 - Echéance : 20 ans (1^{ère} échéance : 10/09/2010)
 - Périodicité : semestrielle
 - Montant des échéances (capital + intérêts) : environ 32 784,88 €
 - Dernière échéance : 10/03/2030

673 « Titres annulés » : Lors des travaux effectués au Relais des Services Publics, une aide Européenne a été sollicitée. Les devis déposés au dossier mentionnaient l'intervention d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre, mais les services de la DDRAF n'ont pas porté cette dépense sur la convention et l'Agence des Services et de Paiement d'Auvergne dénonce cette situation. Il convient donc de provisionner cet article dans le cas où un reversement de la subvention soit demandé.

Recettes de fonctionnement :

Même si la baisse des dotations est de 10%, les taux des taxes ménages et de zone restent identiques à ceux de 2013 :

Taxe	bases prévisionnelles pour 2014	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	4 778 000,00 €	1,970%	94 127 €
Taxe foncière (bâti)	3 256 000,00 €	0,674%	21 945 €
Taxe foncière (non bâti)	662 200,00 €	1,720%	11 390 €
Cotisation foncière des entreprises	338 800,00 €	1,640%	5 556 €
			133 018 €
Fiscalité professionnelle de zone	6 000,00 €	24,010%	1 441 €
Compensation au titre de la CVAE et CFE			186 €
Compensation au titre des exonérations de taxes foncières			3 287 €
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation			2 153 €

DOTATIONS

Dotation d'intercommunalité	81 340 €
Dotation de compensation des groupements de communes	283 €

L'assemblée vote à l'unanimité les taux proposés.

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

Diverses actions sont présentées :

Ecomusée : 38 000 € La Maison de la Combraille est un espace interactif, ludique, évolutif et promotionnel du patrimoine naturel, historique et vernaculaire de la Combraille. Centre de ressources gratuit, cette structure accueille un public varié de scolaires, groupes de 3^{ème} âge, vacanciers et touristes. La dépense prévue comprend du mobilier, des animations 3D, mascotte (par Michel Janvier) et est financée à 80%. De plus, un atlas de la biodiversité est en cours de réalisation par le CPIE. Il fait suite à la réponse de la Communauté de Communes à un appel à projets subventionné par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Chemins de randonnée : 30 000 € De nombreux travaux ont été effectués sur les circuits de randonnée au cours des dernières années. Afin de limiter les dépenses trop importantes il est prévu d'effectuer des interventions régulières.

Achat de matériel divers : 1 500 € Il est prévu de changer un ordinateur et de munir les locaux de la Cté de Cnes d'un répéteur pour améliorer le message téléphonique dans les locaux.

Mise en tourisme : 80 000 € Ce programme soutenu par le Département dans le cadre du Contrat Territoire Allier, comprend la mise en place d'une signalétique (mares, carte

communautaire, sites remarquables, ...) et aussi des aménagements d'accueil comme des tables pique-nique, poubelles, bancs, supports vélos...

Aide aux associations : 33 600 € La Cté de Cnes souhaite investir dans un véhicule de type minibus et aussi dans 4 nouveaux barnum « parapluie » avec l'aide de la Caf et du département. Ce matériel est destiné aux communes et associations qui en font la demande sous couvert d'une convention d'utilisation.

Couverture numérique : 13 500 € La qualité des réseaux de télécommunications mobiles est très médiocre sur le territoire. Il est possible d'avoir besoin d'études en vue de mettre en place des équipements futurs qui permettraient d'améliorer la desserte.

Accueil de nouvelle population : 10 000 € Le conseil général de l'Allier propose un programme spécifique d'aides pour la mise en place d'actions qui visent à développer et améliorer l'accueil de nouvelles populations. Dans ce cadre, la Cté de Cnes s'est positionnée pour étudier les potentialités du site de la haute vallée du Cher, comprendre le site de Chambonchard. Il est prévu des expertises dans divers domaines afin d'envisager une revitalisation de ce site.

Monsieur le président soumet le budget principal prévisionnel au vote.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
877 597,00 €	877 597,00 €	315 996,00 €	315 996,00 €

Le budget principal prévisionnel 2014 est adopté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE – ATELIER RELAIS

L'atelier relais est actuellement loué pour sa neuvième année. L'actuel locataire est en droit de demander l'achat pour une somme qui est calculée suivant les conditions décrites dans le contrat Crédit-bail.

Monsieur le président soumet le budget annexe prévisionnel au vote.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
15 003,00 €	15 003,00 €	22 516,00 €	22 516,00 €

Le budget annexe prévisionnel 2014 est adopté à l'unanimité.

Convention de partenariat entre les communes et la communauté de communes pour l'organisation de formations en union de collectivité

Sous la direction du CNFPT, la communauté de Communes propose l'organisation de formations délocalisées sur le territoire communautaire pour les agents communaux. Ceci sous entend que la Cté de Cnes paie la (les) prestation(s) et que les communes concernées par la formation rétribuent la Cté de Cnes. Afin de formaliser cet échange, il est nécessaire d'établir une convention entre les parties. Il est à noter qu'une commune peut contractualiser avec diverses collectivités organisatrices, la finalité étant d'améliorer les conditions de participation aux formations et de diminuer les frais inhérents.

Le projet de convention est soumis à l'assistance qui approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

Comité des fêtes de Villebret :

Monsieur Autourde, Président du comité des fêtes de Villebret a fait parvenir un courrier à la communauté de communes pour une demande de l'occupation du terrain de la ZA pour la fête des moissons prévue le dimanche 20 juillet 2014. Cependant, le moto club de Villebret a également programmé une épreuve d'enduro moto organisé à cette même date. Il est souhaité de voir avec les organisateurs la possibilité de différer sur 2 dates différentes.

Commission d'appel d'offre : suivant les textes, la commission d'appel d'offre doit être composée de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Il en résulte :

Délégués titulaires : Mmes Paulette CHAROBERT et Lucette GAGNIERE
M. Michel AMATHIEU

Délégués suppléants : Mmes Monique LAGRANGE et Marie-Dominique d'AUBIGNY
M. Bernard CONTAMINE

Pour information :

Réunion du Comité Syndical le 19 mai 2014 à 18h00 (Mme GAGNIERE et M. CHITO)

Réunion du Conseil de Développement le 23 mai à 18h00 (M. GLOMOT),

A la cité administrative – Montluçon

L'Agence Régionale Des Territoires d'Auvergne organise son Assemblée Générale le 19 mai à 15h30 à Cournon d'Auvergne. Monsieur CHITO n'est pas disponible et propose l'invitation à quelqu'un de l'assemblée qui peut être libre.

Réunions communautaires :

Une proposition est faite de délocaliser certaines réunions communautaires en vue de faire connaître les actions menées à la population et aussi aux élus municipaux. Ceci pourrait être possible lorsque les sujets abordés seraient peu complexes et attrayants.

Documents de séances

Tableau récapitulatif de la TEOM

Tableau des taux des taxes mis au vote

Liste des associations soutenues par la Cté de Cnes

Distribution d'affiches et de tracts de la Maison de la Combraille

Distribution des K10 pour la course cycliste « les Routes du Bourbonnais » du 11 mai prochain